

durant les vacances, les membres du Comité consacreront une bonne partie de leur temps à ces questions. Il est possible qu'avant l'ajournement du Comité, avant la prorogation de la Chambre, nous ayons deux autres séances pour délibérer sur ce que nous avons l'intention de faire à notre retour en 1946.

M. HACKETT: Avez-vous dit que le Comité ne présenterait pas de rapport?

Le PRÉSIDENT: Il est possible que nous présentions un rapport, mais le gouvernement n'a pas l'intention de s'occuper du traité et du protocole au cours de la présente session.

M. HACKETT: C'est bien possible, et nous savons tous que nous ne pouvons pas modifier le traité, mais on nous a demandé d'étudier le traité afin de soumettre un rapport à la Chambre sur l'opportunité de le ratifier. Sauf meilleur avis, je crois qu'il est de notre devoir de faire rapport à la lumière des renseignements dont nous sommes saisis, et la Chambre décidera du sort de ce rapport comme elle jugera bon. Je ne vois pas pourquoi nous devrions attendre jusqu'à la prochaine session pour faire rapport de nos constatations.

Le PRÉSIDENT: Bien entendu qu'il y aura un rapport. Nous ferons sûrement un troisième rapport, mais je ne sais pas si nous aurons le temps de nous occuper soigneusement de tout ce que nous avons l'intention de faire avec les mémoires qui nous ont été présentés et les témoignages que nous avons entendus, en plus du traité et du protocole.

M. HACKETT: J'aimerais faire la proposition suivante. Nous avons tous ici plus de travail que nous ne sommes capables d'en accomplir. Le moyen le plus économique de régler cette question est de le faire pendant qu'elle est fraîche dans notre esprit. Si nous la laissons traîner jusqu'au mois de janvier ou février, cela veut dire que tout ce que nous avons fait jusqu'ici aura été perdu et qu'il nous faudra tout recommencer de nouveau. J'espère que vous allez soumettre ce point au Comité afin qu'il puisse décider si oui ou non il est opportun que nous disposions de cette question, pour ce qui nous regarde. Cela ne veut pas dire que la Chambre et le gouvernement n'aurent pas le dernier mot mais nous pouvons soumettre nos conclusions et nous ajourner.

M. LÉGER: Je ne suis pas avocat, mais je sais que parfois des avocats prennent des mois à préparer une cause. Je crois que nous serions sages de prendre les procès-verbaux et de les étudier. Puis lorsque nous reviendrons à la prochaine session, nous serons prêts à faire les recommandations nécessaires. Je ne crois pas qu'aucun d'entre nous ait eu encore l'occasion de relire les comptes rendus de ces séances. Tout ce que nous avons entendu est ce que ces messieurs nous ont dit. Nous devrions étudier ces rapports. Il ne nous reste plus qu'environ trois semaines avant l'ajournement. Il faudrait siéger dès 11 h. du matin et nous serions très occupés. Je crois qu'il serait sage de laisser cette question en suspens.

M. HACKETT: Il appartient au Comité d'en décider.

M. MARQUIS: J'aimerais dire un mot à ce sujet. Je crois que l'intention de M. Hackett est que nous essayions de tirer nos conclusions maintenant pour les consigner au compte rendu, afin que nous ne soyons pas obligés de recommencer au commencement à notre retour. Nous ne sommes pas obligés de faire des recommandations maintenant, mais nous pouvons en arriver à certaines conclusions.

M. HACKETT: Nous pouvons trouver un dénominateur commun.

M. ADAMSON: J'estime que la proposition de M. Hackett est très bonne et nous devrions la prendre sérieusement en considération.

Le PRÉSIDENT: Je croyais que nous pourrions avoir encore trois ou quatre séances avant de présenter notre troisième rapport. Prenons, par exemple, la proposition de l'hon. M. Maitland. Je ne crois pas que nous puissions l'adopter